Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 3 Date de version : 19/09/2017 Langue : FR

SECTION 1: Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	NETTOYANTGEL
N° d'article (utilisateur)	:	Décapant peinture gélifié 5L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Décapage à froid, sur support métal et bois, de peintures glycérophtaliques, polyuréthanes, polyesters, époxy (liquide & poudre) et de toute autre peinture hydrodiluable..

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

CARROSS
16 rue de Serrières
69540 Irigny
FRANCE.
Téléphone: 01.60.27.20.19
Email: contact@carross.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Mentions de danger (H)	
Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H302 - Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
Mises en garde - Réponse	P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, en cas de malaise.

Mises en garde - Stockage	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302+P350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef.
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu et son récipient selon la règlementation locale et nationale.

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
benzaldehyde N°CAS:100-52-7 N°EC:202-860-4 N°IDX:605-012-00-5	C≤ 20.0%	Acute Tox. 4 : H302 Eye Irrit. 2 : H319 Acute Tox. 4 : H332 STOT SE 3 : H335	-	-
propan-2-ol N°CAS:67-63-0 N°EC:200-661-7 N°IDX:603-117-00-0	C≤ 15.0%	STOT SE 3 : H336 Eye Irrit. 2 : H319 Flam. Liq. 2 : H225	-	[1]
Alcool benzylique N°CAS :100-51-6 N°EC :202-859-9 N°IDX:603-057-00-5	8.0% ≤C≤ 22.0%	Acute Tox. 4 : H302 Eye Irrit. 2 : H319 Acute Tox. 4 : H332		
sodium etasulfate N°CAS:126-92-1 N°EC:204-812-8 N°IDX:	C≤ 10.0%	Skin Irrit. 2 : H315 Eye Dam. 1 : H318	-	-
formic acid N°CAS:64-18-6 N°EC:200-579-1 N°IDX:607-001-00-0	C< 5.0%	Skin Corr. 1A : H314	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 2 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 2 % ≤ C < 10 %	-

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin. Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les chaussures. Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et méticuleusement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
En cas d'ingestion	:	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection des sauveteurs	:	Ne pas pratiquer le bouche à bouche si la victime a ingéré la substance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Gorge sèche, nausées, maux de tête, vertiges, rougeur de la peau, irritation oculaire : larmoiement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone. Réaction violente à explosive suite à une montée en température avec certains acides.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique. Refroidir les récipients exposés à la chaleur, par pulvérisation d'eau et enlever les de la zone d'incendie, si cela peut être fait sans risque.

5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter l'équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nettoyer dés que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aérer la zone. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (par exemple : sable, terre, terre de diatomée ou vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales et nationales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13. Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Prévoir un renouvellement de l'air et un ventilation suffisante dans les ateliers. Les emballages vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Mesures de protection

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux . Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer dans la zone de travail et de stockage. Se laver les mains avant les pauses, et de quitter le travail, Enlever immédiatement vêtements et chaussures contaminés et avant de rentrer dans un lieu de restauration.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder sous clef. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)	
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Formic acid CAS : 64-18-6	5	9		
Propane-2-ol CAS : 67-63-0			400	980

Valeurs DNEL/PNEC

benzyl alcohol CAS : 100-51-6

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Travailleur	Effets aigus systémiques - voie cutanée	47 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques - inhalation	450 mg/m^3	
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	9.5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	90 mg/m^3	

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Consommateur	Effets aigus systémiques - voie cutanée	28.5 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques - voie orale	25 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques - inhalation	40.55 mg/m^3	
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	5.7 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme - voie orale	5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	8.11 mg/m^3	

benzyl alcohol CAS : 100-51-6

PNEC aquatique, eau douce	1 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0.1 mg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	2.3 mg/l
PNEC sédiments, eau douce	5.27 mg/kg sédiments dw
PNEC sédiments, eau de mer	0.527 mg/kg sédiments dw
PNEC sol	0.456 mg/kg sol dw
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	39 mg/l

Benzaldehyde CAS : 100-52-7

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Travailleur	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	34.7 mg/kg bw/jour	
	Effet local à long terme - voie cutanée	4.5 mg/cm^2	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	10.4 mg/m^3	
	Effet local à long terme - inhalation	6.3 mg/m^3	

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Consommateur	Effets aigus systémiques - voie orale	25 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	20.8 mg/kg bw/jour	
	Effet local à long terme - voie cutanée	2.7 mg/cm^2	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	2.1 mg/m^3	
	Effet local à long terme - inhalation	1.3 mg/m^3	

PNEC aquatique, eau douce	0.00107 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0.000107 mg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	0.0107 mg/l
PNEC sédiments, eau douce	0.01044 mg/kg dwt
PNEC sédiments, eau de mer	0.001044 mg/kg dwt
PNEC sol	0.00593 mg/kg dwt
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	7.59 mg/l

Formic acid CAS : 64-18-6

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Travailleur	Effet aigu local - inhalation	19 mg/m3	
	Effet local à long terme - inhalation	9.5 mg/m^3	

PNEC aquatique, eau douce	2 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0.2 mg/l
PNEC sédiments, eau douce	13.4 mg/l
PNEC sédiments, eau de mer	1.34 mg/l
PNEC sol	1.5 mg/kg
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	7.2 mg/l

Propane-2-ol CAS : 67-63-0

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Travailleur	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	888 mg/kg/jour	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	500 mg/m^3	

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Consommateur	Effets systémiques à long terme - voie cutanée	319 mg/kg/jour	
	Effets systémiques à long terme - voie orale	26 mg/kg/jour	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	89 mg/m^3	

PNEC aquatique, eau douce	140.9 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	140.9 mg/l
PNEC aquatique, la libération intermittente	140.9 mg/l
PNEC sédiments, eau douce	552 mg/kg
PNEC sédiments, eau de mer	552 mg/kg
PNEC sol	28 mg/kg
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques. L'air frais (ouvrir portes et fenêtres) est nécessaire.
Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Equipement de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Les stocker dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux et du visage	:	Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.
Protection de la peau	:	Protection des mains: Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. ex : butyl-caoutchouc, caoutchouc nitrile ou viton. Les gants de protection doivent être remplacés avant l'apparition des premières traces d'usure. Protection du corps: Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide.
Protection respiratoire	:	N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Porter un équipement de protection respiratoire adéquat (filtre répondant à EN 143) Remarque: Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Contrôles liés à la protection de l'environnement
Eviter le rejet dans l'environnement. Essayer de prévenir la pénétration du produit dans les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

8.3. Informations complémentaires

Pas d'autres données disponibles

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Gel
Couleur :	orange foncé
Odeur :	amande amère
Seuil d'odeur :	
pH :	3,66
Point de fusion / congélation :	
Point d'ébullition :	°C
Point éclair :	>= 61 °C
Taux d'évaporation :	
Inflammabilité :	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	
Pression de vapeur :	
Densité de vapeur :	
Densité relative :	1.05
Solubilité dans l'eau :	Faiblement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) :	
Température d'auto-inflammabilité :	
Température de décomposition :	
Viscosité :	
Propriétés explosives :	
Propriétés oxydantes :	

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter les flammes, étincelles et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières combustibles, agents d'oxydation, acides forts, métaux, eau, aluminium, fer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur les Substances

Substance	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
benzaldehyde N°CAS: 100-52-7	1430 mg/kg rat		1 à 5 mg/l/4h rat
Acid formic N° CAS : 64-18-6	730 mg/kg rat		7.4 mg/l 4h rat
Alcool benzylique N° CAS : 100-51-6	1620 mg/kg rat		>4178 mg/m^3 4h rat
propan-2-ol N°CAS: 67-63-0	5840 mg/kg rat (OCDS 401)	13900 mg/kg lapin (OECD 402)	> 25 mg/l 6h (vapeurs) rat

Données sur le mélange

L'ingestion du produit concentré peut causer de graves lésions internes.

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Le produit peut provoquer une irritation de la peau.

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Les vapeurs du produit peuvent irriter l'appareil respiratoire et entraîner de la toux ou des troubles respiratoires.

11.4. Corrosion cutanée

Le produit peut provoquer une irritation de la peau.

11.5. Lésions oculaires

Le produit peut provoquer de graves lésions oculaires.

11.6. Sensibilisation de la peau

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme sensibilisant.

11.7. STOT RE

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

11.8. STOT SE

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire et les poumons.
Des projections dans les yeux peuvent causer de graves brûlures chimiques.

11.9. Carcinogénicité

L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel cancérogène.

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

À ce jour, aucune étude épidémiologique ou rapport de cas ne permettent d'évaluer de façon pertinente l'éventuel potentiel toxique pour la reproduction humaine

11.11. Genotoxicity

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme mutagène.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur les Substances

Substance	CL50 Poissons	CE50 Daphnia Magna	CE50 Algue
benzaldehyde N°CAS: 100-52-7	1.07 mg/l/96h Lepomis macrochirus	50 mg/l/24h	
Acid formic N° CAS : 64-18-6	46 – 100 mg/l 96h	32,19 mg/l 48h	Ci 50 : 26,9 mg/l 72
Alcool benzylique N° CAS : 100-51-6	460 mg/l 96h Pimephales promelas	230 mg/l 48h	770 mg/l 72h Pseudokirchneriella subcapitata
propan-2-ol N°CAS: 67-63-0	9640 mg/l 96h Pimephales promelas	9714 mg/l 24h	CE50 >100 mg/l 72h Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est partiellement soluble dans l'eau et peut donc se disperser dans les réseaux d'eau..

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique PBT ou très persistant à fort potentiel de bioacculation vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages
Codes déchet: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.
Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production des déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant tous les précautions d'usage. Éliminer les déchets, résidus et emballages vides conformément aux réglementations locales.

13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : Biocidal products Regulation 528/2012 : Annex I (substances of low concern)

Substance	CAS	EC
formic acid	64-18-6	200-579-1

Règlement : CLP : Harmonised classification and labelling of hazardous substances

Substance	CAS	EC
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7
benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9
benzaldehyde	100-52-7	202-860-4
formic acid	64-18-6	200-579-1

Règlement : Valeurs Limites Court Terme (VLCT)

Substance	CAS	EC
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Règlement : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
formic acid	64-18-6	200-579-1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour certaines substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date de création :	19/05/2015
Date de version :	19/09/2017

16.1. Indication des changements

Modification de la formulation.

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. CLP: Classification, étiquetage et emballage. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne. VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Cette fiche de données de sécurité a été établie en reprenant les données des fiches de sécurité en provenance de nos fournisseurs en amont.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.